

Appel à projets : Traduction d'ouvrages

5ème édition (janvier, 2022)

Le LabEx TEPSIS finance la traduction d'ouvrages, à raison d'un financement plafonné à 7 500 euros par projet.

Pour être recevable, un projet devra satisfaire à toutes les conditions suivantes :

- Au moins l'un des auteurs ou l'une des autrices du texte à traduire doit être membre statutaire de TEPSIS¹ ;
- La traduction doit s'opérer vers une langue étrangère (autre que le français) ;
- La traduction doit concerner un ouvrage personnel (pas de traduction d'article, ni de chapitre, ni ouvrage collectif, ni d'actes de colloques).

Dossier de candidature (6 pièces, merci de les fournir sous forme de fichiers séparés, au format pdf sauf pour le premier) :

1. Formulaire TEPSIS de demande de financement² renseigné précisant le cas échéant les cofinancements obtenus (merci de le fournir au format .doc)
2. Court projet justifiant l'intérêt de la traduction prévue
3. Synopsis de l'ouvrage à traduire (en français) avec table des matières
4. Manuscrit de l'ouvrage à traduire
5. Devis de traduction
6. Contrat d'édition ou lettre d'engagement ferme de la maison d'édition qui publiera la traduction (ou *a fortiori* le contrat d'édition), comportant notamment le tirage prévu et le prix envisagé

Date limite de dépôt de dossiers :

Les candidatures doivent transiter par l'unité de recherche porteuse du projet. Elles devront être déposées auprès de l'administration du laboratoire³ d'ici le **13 janvier 2022** prochain, pour une transmission, par cette dernière, à TEPSIS le 17/01/2022 au plus tard.

Les propositions seront examinées par le comité de direction de TEPSIS le 27 janvier 2022.

¹ Est considéré·e comme membre de TEPSIS toute personne affiliée à titre principal (*i.e.* ce qui exclu notamment les statuts d'associés et d'émérites) de l'un des laboratoires partenaires de TEPSIS et dont les travaux entrent dans le périmètre thématique et disciplinaire du LabEx (à savoir les sciences sociales et historiques du politique). Chaque unité membre tient à jour une liste des personnes concernées.

² Formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://tepsis.io/appels-en-cours/>

³ TEPSIS fédère les unités partenaires suivantes : le CASE, le CCJ, le CEIAS, le CEMS, le CERCEC, le CERMES3, le CESPRA, le CESSP, le CETOBaC, le CMH, le CRH, l'IMAF, l'IRIS, le LIER-FYT et Mondes américains, ainsi que le CERA à l'ENA et le CFJ.